



GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



0 - 3 ANS

**QUEL MODE
D'ACCUEIL
POUR MON
ENFANT**





QUI SOMMES NOUS ?

LE SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

UN TERRITOIRE

Le Syndicat de Communes Plaine de Courance (SCPC) est composé de 12 communes :

Beauvoir Sur Niort
Brûlain
Fors
Granzay-Gript
Juscorps
La Foye-Monjault
Marigny
Plaine d'Argenson
Prahecq
Saint Martin de Bernegoue
Saint Romans des Champs
Saint Symphorien

UNE PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE

Le Syndicat de Communes est en charge notamment de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Nous nous attachons à répondre au mieux aux besoins des familles en matière de mode d'accueil pour les enfants et les jeunes.

Conscient que chaque famille a des attentes spécifiques, nous proposons au sein du Service Petite Enfance, à la fois des modes d'accueil individuels et collectifs.

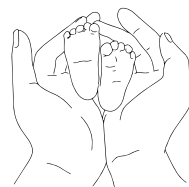
Notre objectif est que chaque famille puisse trouver une solution adaptée à ses besoins, tant en termes de garde que de valeurs éducatives.

Nous mettons tout en œuvre pour offrir un environnement qui respecte et valorise les spécificités de chaque enfant.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les parents pour garantir une continuité éducative et un soutien harmonieux au développement de l'enfant.

Nous portons une attention particulière à la qualité des lieux d'accueil, à la sécurité et à la convivialité. Notre ambition est de proposer une offre d'accueil la plus complète possible.

Ce guide est conçu pour vous accompagner à trouver la formule qui s'adapte le mieux à votre rythme de vie et vos besoins. Il répondra à vos questions. Le Service Guichet Unique et tous les acteurs de la Petite Enfance sont mobilisés avec un seul objectif: le bien-être de l'enfant et son éveil.



FAIRE GARDER SON ENFANT EST UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS VOTRE VIE ET DANS CELLE DE VOTRE ENFANT. LE SCPC VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE RECHERCHE.



GUICHET UNIQUE ACCUEIL PETITE ENFANCE (GUAPE)

UN TERRITOIRE

Le guichet unique constitue le point central d'accès pour obtenir des informations complètes sur les services d'accueil petite enfance disponibles sur le territoire. L'objectif étant de vous simplifier les démarches et de vous accompagner afin de répondre au mieux à vos besoins en vous proposant le mode d'accueil le plus adapté.

Assistant(e)s Maternel(le)s - Garde à domicile - Multi-Accueil
Transmission de dossier de pré-inscription pour les Multi-Accueils
Transmission des listes d'Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s



PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

05 49 04 02 63 ou 07 81 45 39 27

Lundi 13h-17h

Mercredi 9h-13h

Mardi 13h-15h30

Vendredi 13h-17h



EMAIL :

relaispetitenfance@scpc.fr



CHOISIR SON MODE DE GARDE

À la recherche d'un mode de garde collectif ?

Le guichet unique vous transmet un dossier de pré-inscription à compléter. Ce dossier est ensuite examiné par une commission qui attribue des places en fonction des critères définis avec un nombre de points tout en respectant la neutralité. Nous vous accompagnons également à déterminer le type de contrat qui convient le mieux à vos besoins, que ce soit pour un accueil régulier, variable ou occasionnel. Si la commission donne un avis favorable, votre dossier est transmis au service accueil concerné qui prendra contact

avec vous. En cas d'avis défavorable, le service vous accompagne vers un accueil individuel en vous aidant dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(l)e disponible.

À la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) pour une prise en charge individuelle ?

Le guichet unique vous fournit une liste complète des assistant(e)s maternel(le)s agréé(é)s par commune, tout en respectant la neutralité. De plus, nous vous accompagnons dans votre recherche en identifiant les critères et les valeurs qui correspondent au mieux à vos besoins afin de trouver le ou la professionnel(le) qui vous convient parfaitement.

LES MULTI-ACCUEILS



LES LIBELLULES

50 chemin du Sureau
79230 Prahecq

LES COCCINELLES

22 route de Limouillas
79360 Granzay-Gript



L'ACCUEIL COLLECTIF EN MULTI-ACCUEIL

Chaque établissement accueille 20 enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée de l'école. Ils sont accueillis soit à temps plein, à temps partiel avec un planning régulier ou variable ou en accueil occasionnel.

Condition : résider sur le territoire.

HORAIRE D'OUVERTURES

7H30 - 18H30

(5 semaines de fermeture)



TARIFS & PAIEMENT

Les aides à votre disposition : la tarification de la participation des familles est calculée à l'heure sur la base d'un contrat selon les ressources mensuelles et la composition de la famille. Elle tient compte du barème de la Caisse des Allocations Familiales.

Avantages fiscaux: un crédit d'impôt jusqu'à 50% peut vous être accordé avec des montants plafonnés. Renseignez-vous auprès du trésor public.



NOS VALEURS



De la **bienveillance**, des **professionnel(le)s investi(e)s et engagé(e)s**, un **accueil centré sur l'enfant et sa famille**.

BIENVUEILLANCE:

- Le respect du rythme et des besoins de l'enfant, la motricité libre
- Le respect de la différence
- La relation de confiance entre les professionnel(le)s, l'enfant et sa famille
- Une écoute bienveillante.

DES PROFESSIONNEL(LE)S INVESTI(E)S ET ENGAGÉ(E)S

- Une professionnalisation continue des équipes
- Une évolution des pratiques professionnelles sous le regard d'une équipe pluridisciplinaire
- L'accompagnement d'un professionnel extérieur avec des réunions d'analyses de pratiques régulières dans l'année.

UN ACCUEIL CENTRÉ SUR L'ENFANT ET SA FAMILLE

- Assurer la sécurité affective: elle est un lien qui se construit avec le temps dans l'attention et la régularité. C'est à travers la sécurité affective qu'un enfant trouvera la force de s'élever, de grandir et de gagner en autonomie
- La prise en compte des potentialités de l'enfant et de ses émotions
- Parentalité et co-éducation: créer du lien avec les professionnel(le)s autour de l'enfant, une éducation partagée entre les familles et l'Établissement.
- Des lieux d'échanges et d'écoute où les parents ont toute leur place.

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S - AMA

L'ACCUEIL INDIVIDUEL CHEZ LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES OU EN MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (MAM)

Les assistant(e)s maternel(le)s sont des professionnel(le)s de la petite enfance agréé(e)s par le Conseil Départemental.

En confiant votre enfant à un(e) assistant(e) maternel(l)e, vous endossez le rôle d'employeur et vous établissez un contrat de travail qui fixe différents critères tels que les horaires, les congés, la rémunération. Vous les contactez directement afin de convenir d'une rencontre avec celui ou celle de votre choix.

Le Relais Petite Enfance se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, notamment en démarche administrative.

Les aides sont à votre disposition : Les informations et modèles de contrat type sont disponibles sur www.pagemploi.urssaf.fr, le Relais Petite Enfance vous accompagne également sur ces démarches. L'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(l)e agréé(e) est soutenu par la CAF par le versement d'une prestation (CMG), vous pouvez les contacter sur www.caf.fr
Avantages fiscaux : un crédit d'impôt peut vous être accordé pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), contactez le trésor public.



RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance a **deux lieux d'animation** :

L'un situé dans la
**COMMUNE DE
PRAHECQ**

et le second dans la
**COMMUNE DE
GRANZAY-GRIFT**

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

05 49 04 02 63 / 07 81 45 39 27



Lundi 13h-17h
Mardi 13h-15h30
Mercredi 9h-13h
Vendredi 13h-17h



EMAIL : relaispetitenfance@scpc.fr



POUR LES PARENTS ÊTRE :

- Guidés dans les démarches administratives
- Informés sur les droits et devoirs de l'employeur et du salarié
- Accompagnés par la mise en place d'actions autour de la parentalité

POUR LES ENFANTS:

- Participer à des ateliers d'éveil collectifs et de socialisation

NOS VALEURS

CONCERNANT LES PARENTS

- Les parents sont accueillis dans un cadre de confidentialité, où une écoute bienveillante est toujours privilégiée. Le Service s'engage à assurer une neutralité respectueuse garantissant ainsi l'équité dans tous les échanges.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

- Lors des temps collectifs, les enfants sont accueillis dans le respect de leur individualité. Les professionnel(le)s qui les entourent font preuve de respect, de considération et d'empathie pour favoriser un environnement sain. Un environnement ludique et adapté est proposé, permettant aux enfants d'explorer le monde à travers leur sens. Ces moments favorisant le développement de leur conscience de soi et des autres, renforcent leur confiance en eux, leur sociabilité ainsi que leur empathie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNEL(LE)S

- Les Assistant(e)s Maternel(le)s sont reconnu(e)s et accueilli(e)s en tant que professionnel(le)s à part entière. L'accueil repose sur l'écoute, la bienveillance et le non jugement. Les échanges sont toujours orientés vers le bien-être de l'enfant et du professionnel qui l'accompagne.

POUR LES AMA, GARDE À DOMICILE ET PERSONNES SOUHAITANT LE DEVENIR :

- Pouvoir échanger avec d'autres AMA et d'autres professionnel(le)s de la Petite Enfance.
- Être informés sur les droits et devoirs de l'employeur et du salarié, sur l'agrément et autres informations administratives
- Être accompagnés dans leurs pratiques professionnelles via les ateliers, les réunions à thèmes en soirée et les projets (informations, intervenants...)
- Pouvoir suivre l'actualité par une mise à disposition gratuite de revues et documents professionnels.



PARTENAIRES INTERVENANT ÉGALEMENT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Partenaire du SCPC dans le financement des structures, elle apporte une aide financière qui vient en déduction du coût du service supporté par le SCPC par le biais des prestations de service et du Contrat Territorial Global. L'accueil du jeune enfant étant une des priorités de l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales, elle peut vous verser une aide financière correspondant à votre situation personnelle et familiale par le biais des allocations. Elle met aussi à votre service des travailleurs sociaux.

Ceux-ci peuvent vous aider :

- Soutien à la fonction parentale
- Prêts et aides personnalisés
- Médiation familiale
- Aide à domicile etc...

Demandez conseil directement à votre CAF



Numéro unique CAF des Deux Sèvres :
09 69 37 32 30

LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Vous attendez un enfant ou votre enfant à moins de 6 ans. Le service de protection maternelle et infantile peut vous apporter aides et conseils dans les domaines suivants :

- Suivi de votre grossesse
- Consultations d'enfants de la naissance à 6 ans et vaccinations assurées par un médecin
- Suivi post-natal proposé par les puéricultrices pour des conseils relatifs à la santé et à la vie quotidienne de votre enfant
- Agrément formation et suivi des assistantes maternelles.



Coordonnées: 05 49 06 79 79 ou 0 801 801 078





**SYNDICAT DE COMMUNES
PLAINE DE COURANCE**
13 allée du champ de foire
79230 PRAHECQ
05 49 26 05 22 - accueil@scpc.fr



VOS INTERLOCUTRICES

Betty LACAULT

Chargé de coopération Petite Enfance et Parentalité
Directrice des Multi-Accueils



Céline DIAS-DUFAURET

Adjointe à la Direction et
Coordinatrice Pédagogique

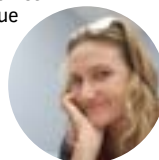
LES LIBELLULES



Pascale DIGUET

Adjointe à la Direction et
Coordinatrice Pédagogique

LES COCCINELLES



Estelle PEROCHON

Responsable des RPE et
du Guichet Unique



Aude PARPAY-BLOUIN

Vice-Présidente
en charge de
la Petite Enfance

